

DÉPARTEMENT DE
L'ESSONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRONDISSEMENT
D'ÉTAMPES

COMMUNE DU MÉRÉVILLOIS

Place de l'Hôtel de Ville – Méréville – 91660 LE MÉRÉVILLOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE

Séance du 3 juin 2021



L'an deux mille vingt et un, le trois juin à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni Salle des Fêtes de Méréville, en séance publique sous la présidence de M. Guy DESMURS, Maire.

Étaient présents : M. Guy DESMURS, Mme Sylvie VASSET, M. Christophe BANASZEWSKI, Mme Danielle BROYARD, M. Gaël CREVEAU, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Serge BEAUVALLET, M. Bernard POINTEAU, M. Michel DELATOUCHE, Mme Béatrice DAUBIGNARD, M. Félix SANCHEZ, M. Philippe VIETTE, M. Patrick THUILLIER, Mme Marie-Christine MOTCHOULSKY, M. Bernard BORDIN, Mme Renée KOZAK, Mme Cécilia AIGRET, M. Jérôme PÉNISSON, M. Olivier BARBEROT, Mme Anne TACONNÉ.

Pouvoirs : Mme Bénédicte VAUSSARD à Mme Sylvie VASSET, Mme Nathalie BESSÉ à Mme Anne TACONNÉ.

Étaient absentes excusées : Mme Jacqueline BABILLON et Mme Maria RODRIGUES DE FREITAS.

Étaient absents : M. Éric POIROT, Mme Valérie DUSSAUX et Mme Amaël ARNOULT.

M. Jérôme PENISSON est désigné secrétaire de séance.

M. Guy DESMURS, Maire, remercie les membres présents et donne lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal qui est adopté à l'unanimité.

Point n° 1 : Demande de subvention au titre de l'Agence Nationale du Sport – Enveloppe des Equipements Sportifs de niveau local – Equipements de Proximité en accès libre – Crédits Régionalisés – pour les travaux d'aménagement d'un espace multi-sports paysagé

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal du Mérévillois n° DEL-2020-010 du 25 mai 2020 relative aux délégations au Maire,

Considérant que la commune nouvelle du Mérévillois a programmé l'aménagement d'un espace multisports de proximité paysagé en accès libre,

Considérant que les travaux sont estimés à 357 125 € HT,

Considérant que le budget nécessaire a été inscrit dans la section investissement 2021

La proposition faite est de présenter un dossier de subvention pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un espace multi-sports paysagé situé à côté du gymnase.

Les travaux comprendront :

- Les travaux préparatoires de la plateforme pour 79 740.00 € HT
- Les aménagements sportifs comprenant principalement 2 terrains multi-activités, un terrain de basket, une aire de Street Workout, une aire de Fitness et une aire de jeux pour enfants pour 161 700.00 € HT
- Les espaces verts et le mobilier urbain pour 55 980.00 € HT
- Une aire de jeux pour enfants pour 59 705.00 € HT

Soit un total hors taxes de 357 125.00 € HT.

Les crédits d'investissement nécessaires à la réalisation de ces travaux ont été mis en place dans le cadre du budget 2021 à hauteur de 430 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre des Equipements de Proximité en accès libre – Crédits Régionalisés- pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un espace multi-sports paysagé et à solliciter une subvention au meilleur taux.

Point n° 2 : Demande de subvention au titre de l'Agence Nationale du Sport – Enveloppe des Equipements Sportifs de niveau local – Equipements Structurants – Crédits Régionalisés – pour les travaux de rénovation énergétique et modernisation du gymnase

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal du Mérévillois n° DEL-2020-010 du 25 mai 2020 relative aux délégations au Maire,

Considérant que la commune nouvelle du Mérévillois a programmé la rénovation énergétique et la modernisation du gymnase,

Considérant que les travaux sont estimés à 574 534.90 € hors taxes

Considérant que les crédits d'investissement nécessaires ont été inscrits au budget 2021

La proposition faite est de présenter un dossier de subvention pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique et la modernisation du gymnase.

Les travaux comprendront :

- L'isolation du gymnase pour 252 000 € HT
- La mise en place d'aérothermes au gaz dans le gymnase pour 42 020.89 € HT
- La mise en place d'une chaudière gaz pour la production d'eau chaude et le chauffage des parties annexes pour 40 998.87 € HT
- Le remplacement du sol sportif pour 133 130.14 € HT
- Le remplacement des portes donnant sur l'extérieur pour 22 300.00 € HT
- La rénovation intérieure des vestiaires et couloirs pour 84 085.00 € HT

Soit un total hors taxes de 574 534.90 € HT.

Un diagnostic énergétique a été établi par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Ouest Essonne. Il indique après réalisation des travaux une baisse des déperditions de 42 % pour un gain de consommation d'énergie de 47.9%.

Les crédits d'investissement nécessaires à la réalisation de ces travaux ont été mis en place dans le cadre du budget 2021 à hauteur de 650 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre des Equipements Structurants – Crédits Régionalisés- pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique et la modernisation du gymnase et à solliciter une subvention au meilleur taux.

Questions diverses

- M. Olivier BARBEROT demande si le restaurant Le Mérélis va rouvrir.
M. Christophe BANASZEWSKI répond que la réouverture est prévue le 9 juin 2021.
- Mme Renée KOZAK s'interroge sur la disparition du distributeur de billets du Crédit Mutuel.
M. Guy DESMURS répond avoir rencontré le directeur, qui l'a informé que le sujet passera prochainement en commission mais la décision de supprimer le distributeur est pratiquement actée.
- Mme Béatrice DAUBIGNARD parle du problème rencontré et de la gêne occasionnée lors du premier concert organisé par le bar-restaurant le Barbu.
M. Patrick THUILLIER explique avoir rencontré le gérant afin de trouver des solutions pour que cette situation ne se reproduise pas.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôt la séance à 20h15.

Le Maire
Guy DESMURS

